



COMMUNE DE
Gibloux

Séance du Conseil général des 27 et 28 mai 2020 et 4 juin 2020 Message du Bureau du Conseil Général

Proposition selon l'art. 47 du Règlement du Conseil général (RCG) de M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel, demandant au Conseil communal la préparation d'un dossier de projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux (3 décembre 2019)

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de la séance du Conseil général du 3 décembre 2019, M. Julien Gremaud a demandé que le Conseil communal prépare et fasse voter un projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux.

Vous trouverez en annexe le texte de la proposition.

Le Bureau du Conseil général préavise cette proposition de recevable.

Nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, nos cordiales salutations.

Farvagny, le 5 mai 2020

Le Bureau du Conseil général

Texte de la proposition :

M. Julien Gremaud, Farvagny, à titre personnel

« Dans le « plan financier 2020-2024 – Fiches projets », je remarque avec stupeur que le terrain de football synthétique est prévu « au-delà de 2024 ». Or, ce projet a été discuté avec les différents clubs de football de notre Commune dès l'année 2017, si ce n'est pas avant. D'ailleurs, dans les différents plans financiers précédents, il était prévu le commencement dudit projet pour l'année 2020 déjà.

Les clubs de football sis sur notre Commune ont appris cette mise au placard avec un étonnement certain, puisque des discussions ont actuellement lieu ; d'une part entre eux afin d'émettre des propositions sur l'organisation et la localisation dudit terrain ; d'autre part avec les autorités communales. Ils avaient ainsi bon espoir qu'au moins un crédit d'étude soit voté en 2020.

Il sied de rappeler que les trois clubs de football de notre Commune permettent à des centaines de jeunes et d'adultes de notre Commune de se dépenser, de se rencontrer et de s'occuper. Une politique communale en faveur des jeunes et des activités qui leur sont proposées n'a pas que des bienfaits au niveau de leur forme physique, mais également sur la société en général.

L'évolution du football actuel veut que les championnats reprennent toujours de plus en plus tôt – il est devenu obligatoire pour une équipe de football de commencer à s'entraîner en salle lors de la période hivernale. Là se pose un autre problème, bien connu de nos clubs de volley, d'athlétisme, de basketball et d'autres sports qui se déroulent en salle. Les salles de sport communales sont très chargées, et il n'est pas évident de trouver des périodes de libre.

Ainsi, le projet d'un terrain synthétique n'était pas seulement nécessaire à l'épanouissement de nos trois clubs de football dans les plus hautes ligues au niveau des actifs, respectivement dans les meilleures ligues de juniors, mais également utile et bienvenu pour toutes les sociétés de sport qui ont besoin de nos salles durant la période hivernale notamment. J'osais également espérer que ce projet intégrerait d'autres installations sportives extérieures, telles que celles qui pourraient être utilisées par le club athlétique, qui sont actuellement dans un état de vétusté important à Farvagny. Je ne vais pas m'étaler plus longtemps sur les bienfaits d'un terrain synthétique au sein de notre Commune, parce que d'innombrables autres avantages pourraient être cités. Je vous les présenterai en temps utile. Je souhaite cependant rappeler au Conseil communal que la vie de notre Commune passe par l'activité de nos sociétés ; après une fusion telle que la nôtre, il est primordial pour la vie de nos villages que les sociétés qui composent leur tissu social soient soutenues. Dans le cas de ce projet de longue date, je ne peux que constater que l'importance des sociétés sportives – les clubs de football en premier lieu, mais également toutes les sociétés que j'ai citées et celles que j'ai certainement oubliées – a été clairement et simplement mise de côté.

Pour conclure et résumer, je dépose la proposition suivante :

« Le Conseil communal prépare et fait voter au Conseil général un projet de terrain synthétique de football sis sur la Commune de Gibloux. »